



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-4095

NOV 18 1987

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the
Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire
du Ministre de Consommation et Corpor-
ations à la demande de:

Sartorius GmbH
Weender Landstrasse 94-108
D-3400 Gottingen
Federal Republic of Germany/République fédérale de l'Allemagne

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Electro-Mechanical Precision Balance /
Balance de précision électro-mécanique

Sartorius GmbH
Federal Republic of Germany /
République fédérale de l'Allemagne

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

G150D-*K2

152 x 0.001 ct/carats
OR/Ou
111 x 0.001 g

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted; and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is a top loading electro-mechanical balance. Weight is sensed using an electro-magnetic force compensation principle. The balance is fitted with lockable levelling feet and a bullseye level and must be operated with a draft shield as the weight increment and sensitivity are such that air currents will prevent the balance from having a true zero. This balance is fitted with a + and - indication to the left of the weight display; when both are off, a zero display indicates that the zero position is accurate to $\pm 1/4$ of an increment.

The device is equipped with operator controls which perform the following functions:

ON/OFF - switches the display ON or OFF.

CAL - to calibrate the balance. An internal switch locks this system.

W1/W2 - switches the display from carats to grams or vice versa.

TARE - returns weight of empty container to zero balance. This key may also be used to switch display ON.

Three holes have been machined in the base. Two in the front face and one underneath. These holes provide access to the calibration lock, linearity adjustment, and temperature resistor adjustment.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'une balance électromécanique à plateau en tête. Le poids est détecté suivant le principe de la compensation par force électromagnétique. La balance est munie d'un dispositif à blocage automatique de mise de niveau et doit être équipée d'un coupe-air, leur graduation et leur sensibilité étant telle que des courants d'air peuvent empêcher la balance de présenter un zéro réel. Les signes + et - apparaissent à la gauche de l'indicateur. Lorsque ces deux signes ne sont pas affichés, une indication de zéro signifie que la position du zéro est précise à $\pm 1/4$ d'échelon.

L'opérateur dispose de commandes permettant de réaliser les fonctions suivantes:

La touche ON/OFF (mise en circuit/hors circuit) permet de mettre l'appareil en circuit ou hors circuit.

La touche CAL (étalonnage) sert à étalonner l'appareil. Le verrouillage de ce mode est assuré par un interrupteur interne.

La touche W1/W2 fait passer l'affichage en carats aux grammes et vice versa.

La touche TARE ramène le poids des contenants vides à la position d'équilibre du zéro. Elle peut également être utilisée pour mettre le dispositif d'affichage en circuit.

Trois trous ont été usinés dans le socle, deux à l'avant et un en dessous, afin de permettre l'accès aux dispositifs de verrouillage du mode d'étalonnage ainsi qu'aux organes de réglage de la linéarité et à ceux des résistances de température.

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

This device is for use in weighing precious metals and other commodities of comparable value, or determination of dockage in the grain industry, and must be installed on a solid, stable surface free from vibration and in an environment free from air currents.

Cette balance ne doit être utilisée que pour peser les métaux précieux et d'autres marchandises de valeur comparable, ou pour détermination de qualité dans l'industrie du grain, et doit être installée sur une surface solide et stable non exposée aux vibrations et aux courants d'air.

This device is exempt from the requirements of sections 8, 9.2 and 9.6 of SCM3.

Cette balance est exemptée des exigences des directives ministérielles SCM3/8, SGM3/9.2 et SGM3/9.6.

APPROVAL:

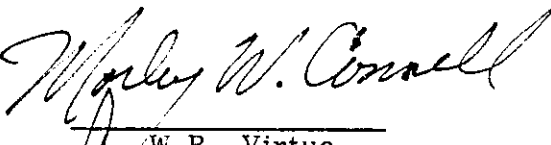
APPROBATION:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ont été évalués conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Certification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Ils doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.


W.R. Virtue
Chief
Laboratoires de Métrologie légale

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chief
Laboratoires de Métrologie légale

